

Gestion patrimoniale et mise en valeur de milieux humides forestiers en terrains privés

Compte rendu - Pêche au cas pratique
Vendredi 30 mai 2008 - CRPF/ONF/AVENIR

Objet : Gestion patrimoniale et mise en valeur de milieux humides forestiers en terrains privés

Date : Vendredi 30 mai 2008

Lieu : Margès (26)



Organismes :

Centre Régional de la Propriété Forestière de la Drôme (CRPF)

Office National des Forêts de l'Isère (ONF)

AVENIR (Conservatoire départemental des espaces naturels de l'Isère)

En collaboration avec : Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Herbasse (SIABH)

Renseignements :

Jean-Michel D'ORAZIO - CRPF 26

Thierry LIÈVRE - ONF 38

Personnes présentes :

ONF 38 :	LIÈVRE Thierry
CRPF 26 :	D'ORAZIO Jean-Michel
ARRA :	VALÉ Nicolas
SIAB Herbasse :	CHAPIER Julien ; GUIONNET Adrien
SIB Galaure :	ALLEMAND Marie-Alix
ComCom Pays Herbasse :	BORDON Fabien
SIVOM du Tricastin :	DORAN Niall
Particuliers :	LAGUT Jacques

Contexte local :

L'Herbasse, affluent de l'Isère, draine un bassin versant de 187 km² pour un linéaire de 40 km. Malgré un module interannuel relativement faible, ses crues peuvent se révéler importantes et particulièrement morphogènes. La nature sablo-argileuse de ses berges et du fond du lit favorise d'autant plus les problèmes d'érosion, latérale comme verticale. La disparition progressive de la ripisylve (incision du fond du lit, défrichage, sylviculture, etc.) constitue un facteur aggravant de ce phénomène d'érosion latérale.

L'activité sylvicole est principalement axée sur la populiculture du fait de son rendement particulièrement élevé (15 à 20 ans maximum). Comparé à d'autres essences d'arbres comme l'aulne (environ 60 ans) ou le frêne (environ 70 ans), le peuplier constitue un investissement intéressant à moyen terme pour les propriétaires privés soucieux de valoriser des terrains en lit majeur.



Néanmoins, cette activité économique peut être préjudiciable pour les milieux humides lorsqu'elle s'accompagne d'opérations de drainage visant à rabattre les nappes d'accompagnement. La monoculture défavorise également la biodiversité. Enfin, la culture de peuplier à proximité du cours d'eau constitue un facteur potentiellement aggravant de l'érosion latérale car ses racines traçantes ne participent que très peu à la fixation des berges et peuvent même aggraver l'érosion en cas de renversement de l'arbre. Les travaux réalisés visent donc à favoriser le développement d'arbres à système racinaire profond (en pivot).

Un projet en concertation avec les acteurs locaux

Le projet ONF/CRPF/AVENIR, financé dans le cadre de la programmation Leader +, a pour objectif de favoriser une gestion forestière raisonnée et adaptée aux zones humides. Il s'agit de répondre aux besoins inhérents aux activités économiques (sylviculture, foresterie) existantes sur le territoire tout en respectant les milieux aquatiques.

Deux volets ont été développés :

- ♦ interventions sur terrains privés (principalement peupleraies) par le CRPF, en partenariat avec l'ONF et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH),
- ♦ interventions en forêt domaniale par l'ONF en partenariat avec AVENIR sur des sites d'intérêt patrimonial (Cf. Pêche au cas pratique du 6 juin 2008).

Les chantiers tests mis en place sur plusieurs parcelles privées du bassin versant de l'Herbasse ont un caractère démonstratif à destination des autres propriétaires privés riverains du cours d'eau. Ils visent à démontrer qu'une gestion forestière productive n'est pas incompatible avec la prise en compte de l'eau et des milieux associés.

Utilisation de la ripisylve comme zone tampon

Sur le site de Margès, dans un environnement de populiculture, suite à la coupe rase de peupliers et à la perspective de leur renouvellement, l'opération a consisté à ménager un espace près du cours d'eau (~6 m), en dehors du lit mineur, au moyen d'un cordon de feuillus mélangés. Un entretien de la ripisylve existante a été effectué en sélectionnant les arbres d'avenir. Des essences de feuillus locaux ont été plantés afin de ménager une zone tampon entre la rivière et la peupleraie.



Sans l'intervention du CRPF, le propriétaire aurait effectué une coupe à blanc de l'ensemble de cette ripisylve et étendu sa peupleraie au bord du cours d'eau, favorisant ainsi l'érosion latérale. L'abattage sélectif (réalisation : ONF) et la plantation de feuillus (SIABH) ont permis de conserver et d'aménager une zone tampon représentant une plus value en termes écologique (conservation du corridor biologique, maintien de la richesse biologique et de l'intérêt écologique des parcelles riveraines), paysager (préservation d'un paysage de cours d'eau « naturel ») et économique (protection de la parcelle contre l'érosion de berges, conservation de la productivité de la culture).

Diversification des plantations et biodiversité

La seconde parcelle étant davantage éloignée du cours d'eau, les opérations visaient moins à protéger les berges qu'à agir pour la biodiversité d'un site jusque là exclusivement réservé à la populiculture. L'opération a consisté à implanter d'autres essences plus nobles telles que le merisier, l'aulne, le saule ou le frêne afin de diversifier la plantation et permettre au propriétaire d'investir à plus long terme sur sa parcelle. En effet, alors que la rotation d'une culture de peupliers dure 15 à 20 ans pour un prix de 45 €/m³, des essences telles que le merisier deviennent rentables en 50 à 60 ans, pour un prix environ dix fois plus élevé au m³.



Valorisation des boisements en zone humide

Le dernier chantier visité est un vallon humide naturellement boisé. Ce site a fait l'objet d'une coupe sélective visant à éclaircir le boisement pour favoriser le développement des jeunes aulnes et frênes. Des noyers ont également pu être conservés.

Le boisement a ainsi pu être valorisé de façon intéressante par le propriétaire tout en préservant la zone humide.



Les enjeux :

- ◆ risques d'érosion : menace potentielle pour les peupleraies et les terrains agricoles,
- ◆ patrimoine naturel : préservation de la biodiversité, diversification des cultures, vieillissement des peuplements arborés,
- ◆ économiques : investissement à long terme sur des essences nobles, préservation des terrains privés face au risque d'érosion.

L'utilité de cette pêche au cas pratique :

- ◆ des échanges entre techniciens et propriétaires privés sur des modes de gestion forestière différents et respectueux des zones humides.
- ◆ des regards extérieurs sur des réalisations exemplaires.

Contacts :

Jean-Michel D'ORAZIO, Technicien forestier
Centre Régional de la Propriété Forestière de la Drôme (CRPF)
95 avenue Georges Brassens - 26500 BOURG LÈS VALENCE
Tel : 04 75 83 90 29
Mél : jean-michel.dorazio@crpf.fr

Clémentine BLIGNY, Responsable ONF - Bureau d'études
Office National des Forêts de l'Isère (ONF)
9 quai Créqui - 38026 GRENOBLE Cedex
Tel : 04 76 86 39 76
Mél : clementine.bligny@onf.fr

Julien CHAPIER & Adrien GUIONNET, Chargé de mission et Technicien de rivière
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)
Site du lac de Champos - BP 2 - 26260 ST DONAT SUR HERBASSE
Tel : 04 75 45 88 32
Mél : siabh@pays-herbasse.com

Nicolas VALÉ, Chargé de mission
Association Rivière Rhône Alpes
7 rue Alphonse Terray - 38000 GRENOBLE
Tel : 04 76 70 43 47
Mél : arra@riviererhonealpes.org